Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_126_2026-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 33 **En exercice :** 33 **Présents** : 26 **Votants** : 29 **Délib. n° 24– 13/10/2026**
Versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 66	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_126_2026-DE
AGEDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les missions portées par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 66,

CONSIDERANT que ces missions répondent aux besoins recensés sur le territoire (Diagnostic Territorial, recueil de la Parole des jeunes et de leurs parents, participation des habitants…) ;

CONSIDERANT que ces objectifs sont inscrits dans différents documents cadres (Pacte Local des Solidarités, Convention Territoriale Globale, Charte Familles et Projet Educatif Transversal) ;

CONSIDERANT la pertinence des interventions proposées :

- Redéfinir l'offre de loisirs (enfance/jeunesse) sur le territoire
- Animer et structurer un réseau de partenaires (associations, acteurs, institutions) pour une approche coordonnée
- Proposer des actions concrètes (évènements, formations, diagnostics territoriaux, animation villages, démarches participatives…) en réponse aux besoins identifiés auprès des différents publics (jeunes, familles, séniors, …)
- Accompagner les services dans la méthodologie de projets
- Mise à disposition des outils et ressources de la Fédération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

DECIDE d'octroyer une aide financière à la « Fédération Départementale des Foyers Ruraux 66 » ;

DONNE SON ACCORD pour le versement d'une participation sous forme de subvention annuelle d'un montant de 6600€ (SIX MILLE SIX CENT EUROS) ;

PRECISE, que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au Budget Primitif 2026 ;

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

